



Dix-septième séance du quatrième mandat, 17 juin 2020 à 19 heures

U 600 en raison des mesures sanitaires liées au COVID19

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Eric Eigenmann, président

Yasmine Atlas, vice-présidente

Bernard Cerutti

Michelle Cottier

Mathieu Crettenand

Andrea Dettwiler

Valérie Dullion

Ruth Durrer

Pauline Emery

Giovanni Ferro Luzzi

Nicolas Fornerod

Corine Frischknecht

Stéphanie Girardclos

Jean-Daniel Macchi

Olivier Maulini

Isabelle Monnay

Sébastien Muller

Cécilia Raziano

Sarah Scholl

Pascal Sciarini

Léonard Truscello

Valeria Wagner

Frédéric Yvon

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur

Stéphane Berthet, vice-recteur

Céline Carrère, directrice

Brigitte Galliot, vice-rectrice

Antoine Geissbuhler, vice-recteur

Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice

Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Didier Raboud, secrétaire général

Invité-e-s :

Alexia Bonell, secrétaire de la CGTF

Hélène Widmann, secrétaire de la CGTF

M. Jonas Tarazi, président de la CGTF

Marie-Claire Cors-Huber, directrice des RH

Natacha Hausmann, directrice du service juridique

Excusé-e-s:

Anton Alekseev

Matteo Bächtold

Camille Bajoux

Julia Barbe

Nadja Batou

Mathilde Bourrier

Sophie Brandon

Céline Castellino

Laurent Cesalli
Julien Chanal
Pierre Cosson
Gahla Doerig
Mathilde Fontanet
Marine Girardin
Baptiste Gold (Nunes)
Didier Grandjean
Oliver Hartley
Yvan Jeanneret
Lara Mireskandari
Mary O'Sullivan
Didier Picard
Léonore Saade-Augier
Secrétaire
Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président salue les invité-es et remercie les membres ainsi que le rectorat de s'être déplacés.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'inversion des points 5 et 6 est demandée afin de permettre à Mmes Cors-Huber et Haussmann d'être libérées plus rapidement. Cette demande est acceptée.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2020

Le président rappelle que les procès-verbaux des séances Zoom ont été acceptés par voie électronique. Celui du 19 février n'avait pas été formellement approuvé. Sans remarques de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe que le Bureau a tenu une séance avec des membres du rectorat le 10 juin dernier afin de préparer la discussion du point 5 de l'ordre du jour sur les leçons de la crise.

Il explique que le Bureau a fait le choix d'une séance en présentiel après trois séances via Zoom. Il comprend que certain-es n'aient pas voulu courir le risque de se déplacer. Le choix de ce soir ne préjuge en rien de l'organisation des séances de la rentrée.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Président cède la parole pour les communications du rectorat.

Le Recteur indique qu'il n'a pas de communication.

Le Président passe aux questions au rectorat et rappelle que la question des étudiant-es sur « l'ECAV c'est pour les riches » est toujours sans réponse.

Le Recteur indique que la réponse arrivera dans le courant de l'été.

Le Président le remercie et cède la parole à Mme Cottier pour la question « Confiné-es: pour le meilleur et pour le pire ».

Question au rectorat de Michelle Cottier, Valérie Dullion, Ruth Durrer, Eric Eigenmann, Mathilde Fontanet, Didier Grandjean, Olivier Maulini, Mary O'Sullivan, Didier Picard, Pascal Sciarini, Frédéric Yvon

Cycle de conférences « Confiné-es: pour le meilleur et pour le pire »

QUESTION

C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de l'annonce d'un cycle de Conférences dédié au confinement et ses effets socio-économiques, psychologiques et environnementaux. Cependant c'est avec stupéfaction que nous avons réalisé qu'il s'agit de trois « all male panels », et que parmi les six conférenciers aucune experte de l'UNIGE n'interviendra ! Ce constat fait écho aux observations de la RTS dans son émission du 15 juin 2020 qui a constaté la très faible représentation féminine sur les sièges d'expert-e-s lors des conférences de presse de la confédération dédiées à la pandémie ([https://www.rts.ch/info/suisse/11399183-le-covid-19-met-en-lumiere-la-sousrepresentation-](https://www.rts.ch/info/suisse/11399183-le-covid-19-met-en-lumiere-la-sousrepresentation)

[des-femmes-dans-l-administration.html](#)).

Nous avons conscience du fait que les raisons de la sous-représentation féminine dans les panels d'expert-e-s sont complexes, mais nous sommes d'avis que notre université se doit d'éviter de reproduire ce biais dans les événements qu'elle organise, et qu'elle doit contribuer à la réflexion sociétale et académique au sujet de ce phénomène.

Nous déplorons également le fait que la perspective de genre ne figure pas dans les annonces des conférences. Pourtant de nombreuses expert-e-s de l'UNIGE seraient préparé-e-s à commenter l'impact genré de la pandémie ainsi que de la crise qui en résulte.

La nécessité d'une analyse de la crise COVID-19 sous l'angle de l'égalité de genre (tout prenant en compte l'interaction avec d'autres formes d'inégalité) est soulignée par les organisations internationales (voir pour l'ONU par exemple

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/COVID-19.aspx>;

<https://en.unesco.org/news/mapping-online-articles-covid-19-and-gender>).

Notre université a tout intérêt à contribuer à l'avancement du débat à cet égard et à démontrer son expertise dans ce domaine.

Nos questions sont les suivantes :

1. Quelles sont les mesures que le rectorat envisage pour remédier à ce problème de parité ainsi qu'au risque d'absence de prise en compte de la perspective de genre dans le cadre du cycle de conférences annoncé ?
2. Quelles sont les mesures que le Rectorat prévoit pour éviter une telle situation embarrassante dans l'avenir ?

RÉPONSE DU RECTORAT

1. Quelles sont les mesures que le rectorat envisage pour remédier à ce problème de parité ainsi qu'au risque d'absence de prise en compte de la perspective de genre dans le cadre du cycle de conférences annoncé ?

Le rectorat aimerait avant tout chose présenter des excuses pour cette situation. L'absence de femme lors de ce cycle de conférences est un problème dont nous sommes extrêmement conscient-es et qui a été identifié dès le départ. Des solutions ont été cherchées activement auprès des différentes facultés par les équipes en charge.

La décision de maintenir l'événement malgré tout repose sur un arbitrage, que l'on peut contester. Il semblait essentiel, après une longue période d'interruption due à la situation sanitaire, de renouer un dialogue plus soutenu entre la communauté universitaire et la cité, et cela avant la trêve estivale. Les équipes de la communication s'activent depuis plusieurs semaines pour reprendre ce dialogue avec le public, qui est comme vous le savez une de nos missions essentielles, et trouver des moyens satisfaisants pour pallier au mieux l'impossibilité d'organiser des grandes conférences publiques.

Cet arbitrage ne remet pas en cause l'attention constante que nous portons à la question de la représentation des expertes dans nos événements. Cette attention n'est certainement pas suffisante mais nous aimerions partager avec vous quelques chiffres qui expriment notre engagement dans ce sens.

En 2019, la représentation des femmes parmi les intervenant-es des événements publics de l'UNIGE était la suivante : 90 femmes pour 121 hommes, soit 43% de femmes. Ce n'est pas la parité et la situation n'est pas satisfaisante, loin de là. Etant donné que le nombre de femmes parmi les professeur-es est de 29,2% et que ce corps représente l'essentiel des

expert-es appelé-es à participer aux conférences, il apparaît de manière évidente que la sous-représentation des femmes dans le débat public doit être envisagée dans sa globalité avec ses contraintes propres. Dans ce sens, l'objectif de la parité à tous les niveaux de l'institution reste au cœur des préoccupations du rectorat.

Face à l'urgence de renouer le contact avec le public, nous avons peut-être fait le mauvais choix. Notre objectif n'en reste pas moins le même concernant nos événements : œuvrer à une meilleure représentation des femmes dans l'espace public et intégrer la perspective de genre dans nos différentes actions de communication.

2. Quelles sont les mesures que le Rectorat prévoit pour éviter une telle situation embarrassante dans l'avenir ?

Comme vous le relevez, l'impact genré de la pandémie et de la crise est un sujet qui doit être abordé par une démarche scientifique. Et l'institution devrait se faire l'écho de cette exigence dans le débat public.

L'idée d'une réflexion sur la crise dans une perspective de genre est excellente et le service de communication du rectorat sera extrêmement heureux de mettre son savoir-faire à disposition pour une prochaine conférence.

Cette « situation embarrassante » n'est pas appelée à se reproduire. Le rectorat a pris des engagements clairs sur la question de l'égalité de genre, qui se traduisent déjà par un certain nombre de mesures. Le débat reste ouvert, auquel participe bien évidemment activement notre service égalité. D'autres mesures utiles et pertinentes font actuellement l'objet de discussion.

Mme Cottier remercie le rectorat de la réponse rapide à la question. Quant au contenu de cette réponse, elle est moyennement satisfaite. Le manque d'expertes parmi les six intervenants du cycle de conférence l'a interpellée. Renoncer à l'évènement aurait peut-être été la meilleure des décisions. Elle a de la peine à croire qu'il était impossible de trouver des expertes. Cela devrait faire réfléchir aux stratégies de recherche ; un expert reste pour certains un homme et un professeur. Il faudrait élargir la perspective aux MER, aux chargé-es de cours afin de trouver des femmes. Elle s'interroge également sur la précipitation qui ne permet pas de donner du temps et de réfléchir avant d'agir ; la volonté de tirer des bilans immédiats plutôt que de privilégier le « slow science ». Afin de remédier à cette représentation exclusivement masculine, elle propose de solliciter des intervenantes à cette manifestation et de citer un certain nombre d'expertes durant la conférence ou de publier des entretiens avec des expertes durant l'été. Enfin, elle demande au rectorat s'il ne serait pas possible de prendre un engagement ferme sur un évènement sur les leçons de la crise organisé à la rentrée avec une majorité d'expertes et intégrant une perspective de genre dans l'analyse.

Le Recteur regrette, à titre personnel, cette situation ainsi que le rectorat dans son ensemble. Il ajoute que cela est dommageable à l'image de l'université. Il s'étonne de cette situation puisque dans la task force nationale sur le Covid 19, sur six représentant-es de l'UNIGE, il y a une majorité de femmes. C'est donc d'autant plus étonnant et regrettable. L'absence de la question genre dans le cycle des conférences est clairement une erreur et la question aurait dû être abordée. Le rectorat a pris la décision de ne pas annuler l'évènement. Il a demandé que les conférenciers se réfèrent à des travaux effectués par les femmes. Il faut mener une réflexion au niveau du rectorat pour traiter de pareille situation et la réflexion est en cours. La réponse à la question voulait témoigner du regret du rectorat qui reviendra devant l'Assemblée avec une mesure plus forte et réfléchie. Quant à la rapidité de réaction sur les leçons de la crise, l'ensemble de la communauté universitaire suisse a réagi rapidement au défi sociétal posé par cette pandémie. Le politique attend des universités un débat et des pistes de réponse. Le Conseil des Etats s'est réuni aujourd'hui et a adopté le message FRI (formation, recherche et innovation) de 28 milliards pour 2021 à 2024. Le Conseil des Etats y a ajouté 188 millions destinés en priorité à la recherche et à l'innovation. C'est un message fort à destination des universités.

Mme Cottier demande au Recteur s'il s'engage sur l'organisation d'un évènement à l'automne.

Le Recteur répond qu'il y a réfléchi mais ne souhaite pas un évènement limité à des expertes. Il préférerait un format sur les mêmes problématiques qui intègre un volet sur le genre et des expertes.

4. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES (CGTF)

4.1. Rapport d'activités 2018-2019 : discussion et vote

Le Président rappelle que le rapport devait être approuvé lors de la séance du 11 mars, annulée pour des raisons sanitaires.

Il ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il demande aux représentant-es de la CGTF s'ils souhaitent ajouter des remarques.

Mme Bonelli remercie le président Jonas Tarazi qui a préparé le rapport, Elle remercie également tous les membres de la Commission qui se réunissent une fois par semaine et font un travail bénévole. Elle souligne le nouveau projet de la plateforme Agora, dont l'objectif fédératif vise à rassembler toutes les informations relatives aux associations. Elle remercie M. Crettenand de son soutien à la mise en place de la plateforme. Enfin, elle indique que le deuxième poste de secrétaire créé en mai 2019 a permis son développement.

Le Président remercie Mme Bonelli et les membres de la CGTF et passe au vote.

4.2. VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. RÈGLEMENT DU PERSONNEL

5.1. Propositions de modification

Le Président cède la parole au Recteur pour présenter les modifications demandées.

Le Recteur cède la parole à Mme Natacha Hausmann.

Mme Hausmann se réfère aux discussions du 8 mai et 25 septembre 2019 lors desquelles l'Assemblée avait accepté à l'unanimité les modifications présentées à l'exception des articles 190 lettre d et 193 alinéa 4. A la suite de discussions avec le DIP et le CRD, le rectorat a décidé d'abandonner les propositions formulées alors pour les articles susmentionnés. Il a décidé de confier aux Commissions de planification académique des facultés la compétence d'évaluer les

dossiers en vue d'une éventuelle promotion. En ce qui concerne l'indemnité liée à la fonction de directeur attaché au rectorat, il propose que la compensation due soit réglée sous l'angle du dépassement de traitement ; cet aspect est traité dans le nouvel alinéa à l'article 194. Les nouvelles modifications demandées sont liées à l'adaptation du RPERS au Règlement relatif au personnel de l'administration cantonale applicable aux membres du PAT. Il s'agit des congés spéciaux (art. 38), du congé paternité supplémentaire (art. 40A), du congé syndical et de la décharge y relative (art. 41). L'Assemblée doit donc se prononcer sur ces nouveaux articles ainsi que sur l'art. 194, alinéa 1 et 3 relatifs au dépassement de traitement.

Le Président remercie Mme Hausmann de ces explications et ouvre la discussion.

5.2. VOTE

Le Président, sans opposition au vote en bloc des articles du Règlement sur le personnel, soumet les propositions au vote.

L'Assemblée accepte les modifications du Règlement du personnel proposées par le rectorat.

6. LECONS DE LA CRISE

6.1. Etat de lieux du processus

Le Président indique que le Bureau a rencontré une délégation du rectorat afin de discuter de la participation de l'Assemblée au processus des leçons de la crise. La première phase du processus est en cours. L'Assemblée devrait intervenir dans les phases deux et trois. Il cède la parole à Pablo Achard.

M. Achard dresse un bilan de la première phase du processus axée sur le retour d'expériences. Elle devrait se conduire jusqu'à début juillet afin de permettre aux étudiant-es de faire part de leur expérience après la période des examens. Ensuite, l'idée est d'avoir un document qui consolide toutes les consultations menées. Le Bureau a demandé que les thématiques prioritaires identifiées puissent être discutées par l'Assemblée en séances plénières et que celle-ci participe à la deuxième phase. Trois sessions de débats devraient être prévues à cet effet en automne.

Il revient aux consultations menées et indique que cinq thèmes ressortent à ce stade :

1. La résilience institutionnelle ;
2. Les espaces de travail et les équipements ;
3. L'enseignement ;
4. La recherche ;
5. L'organisation institutionnelle.

Le Président remercie M. Achard de la présentation et ouvre la discussion.

Mme Frischknecht demande de spécifier le contenu de la phase 3 du processus.

M. Achard lui répond qu'il s'agit de la phase d'arbitrage. Les propositions retenues de la phase 2 devront être arbitrées en fonction de leur pertinence, du coût de leur faisabilité, du risque, etc.

Mme Girardclos demande quels sont les critères établis pour mener les arbitrages et qui décidera in fine.

M. Achard répond que les critères sont de plusieurs ordres, faisabilité, coût, etc. et que les décisions seront participatives.

M. Crettenand relève que la communauté universitaire a pu bénéficier de l'agilité administrative et que chacun-e souhaite que cela se poursuive ; il mentionne notamment la simplification du processus de paiement des factures. Il se demande si le système mis en place durant la crise va perdurer et pour combien de temps. Il souhaiterait avoir plus de renseignements sur la « chronologie » du changement, certains micro-chantiers ayant déjà modifié l'institution. On pourrait décider de conserver certains changements et ne pas revenir à la situation avant crise.

M. Achard répond qu'une réflexion est déjà en cours sur l'agilité institutionnelle. Il déclare qu'il y a toujours des décisions qui doivent se prendre rapidement mais que le temps long est nécessaire pour modifier des cultures, même si la crise a aidé.

M. Crettenand souhaite préciser sa question. Concrètement quelles décisions seront prises. Il prend l'exemple du paiement des factures qui a été grandement simplifié. Cela va-t-il durer ? Il demande si une limite dans le temps a été fixée pour ce cas particulier. De quelle manière les micro-changements vont-ils influencer sur les plus grands changements. En termes d'institution cela est important.

M. Achard déclare que certains dossiers sont toujours gérés par la cellule de crise et que les ajustements se feront en fonction des normes sanitaires.

M. Raboud répond que, pour l'instant, le modèle de gestion de crise demeure. Il faudra beaucoup de réactivité dans les prochains mois. Il n'y a pas de retour en arrière sur les processus mis en place afin d'éviter de devoir les remettre en place dans quelques semaines si nécessaire. C'est la logique qui prévaut actuellement, celle de conserver la plus grande réactivité.

Mme Atlas demande si des éléments peuvent déjà être transmis en ce qui concerne la rentrée.

M. Raboud déclare qu'il ne peut en dire plus à ce stade. Il ne sait si la règle de deux mètres sera toujours en vigueur. Si cela devait en être le cas, de grands auditoriums ne pourraient accueillir qu'un nombre restreint d'étudiant-es.

Le Président, rappelant que le public peut assister aux séances sans possibilité d'intervenir, cède tout de même la parole à un étudiant venu assister à la séance et qui a levé la main à plusieurs reprises.

L'étudiant remercie le Président. Il demande comment, dans le cadre du processus des leçons de la crise, le rectorat peut s'assurer de la qualité du processus et des échanges. Il demande si on peut s'assurer que les étudiant-es qui participent aux focus groupes ne sont pas des privilégié-es. Il déclare qu'avec les soucis rencontrés lors du confinement, il n'aurait pas eu le temps de participer à des focus groupes. Comment dès lors s'assurer de la représentativité des avis formulés. Enfin, en ce qui concerne les arbitrages, il souhaite que les étudiant-es soient entendu-es de manière collective et puisse y participer.

M. Achard répond que le processus n'est pas parfait. Des questionnaires seront envoyés aux associations d'étudiant-es ainsi qu'aux Conseils participatifs. La consultation a été prévue aussi large que possible. La participation de l'Assemblée lors du processus permettra aux avis de se manifester.

Mme Emery estime que les focus groupes ne sont pas des processus de démocratie participative au même titre que les débats à l'Assemblée. Les représentant-es des étudiant-es portent la voix des personnes qui ne sont pas entendues, c'est le travail des représentant-es des différents corps. L'Assemblée doit rester le lieu où les thématiques prioritaires sont choisies. Elle espère, en ce qui concerne les questionnaires qui seront envoyés aux associations, qu'ils ne contiendront pas autant de biais que les questionnaires précédents. Enfin, elle a été particulièrement choquée, comme les étudiant-es avec lesquelles elle a parlé, d'apprendre par voie de presse, qu'il y aurait 30 à 40% d'étudiant-es en présentiel à la rentrée. Le rectorat informe les médias avant la communauté universitaire, cela est choquant et elle espère que cela ne se reproduira plus.

Mme Wagner souhaite que la démarche soit plus pro-active et que des témoignages soient sollicités afin d'obtenir une meilleure représentativité. Une réflexion devrait être menée pour atteindre un maximum de diversité.

6.2. Motions « leçons de la crise » proposée par l'Assemblée

Le Président ouvre la question des modalités de participation de l'Assemblée. Il rappelle que le Bureau demandé que les différentes étapes du processus soient discutées en plénière afin d'assurer une légitimité au processus. Il remercie à cet égard le vice-recteur Antoine Geissbuhler d'avoir modifié le calendrier initial pour permettre ces discussions.

Il indique que le projet de motion tel que transmis par des représentant-es des différents corps représente le premier jalon de l'Assemblée au processus conduit par le rectorat.

Le Président mentionne que le projet de motion a suscité des propositions d'amendements par les représentant-es du PAT et de Mme Valérie Dullion, professeure.

MOTION « LECONS DE LA CRISE »

Signataires : Yasmine Atlas, Camille Bajoux, Julia Barbe, Nadja Batou, Sophie Brandon, Julien Chanal, Gahla Doerig, Pauline Emery, Nicolas Fornerod, Corine Frischknecht, Stéphanie Girardclos, Marine Girardin, Baptiste Gold, Didier Grandjean, Olivier Maulini, Lara Mireskandari, Mary O'Sullivan, Cecilia Raziano, Léonore Saade-Augier, Sarah Scholl, Pascal Sciarini, Léonard Truscello, Valeria Wagner.

Ces leçons ne sauraient être d'ordre exclusivement technique ou technologique. Outre l'ingéniosité et l'engagement du personnel de l'UNIGE, l'urgence sanitaire a révélé des inégalités et exacerbé des préoccupations dont l'Assemblée s'est régulièrement fait l'écho par le passé. Un tel constat résonne avec ceux formulés à l'égard d'autres institutions universitaires de Suisse et d'ailleurs.

Afin de tirer des leçons sur les transformations qui seraient souhaitables pour l'Université, il importe de prendre la mesure des implications de la crise sanitaire sur notre institution au niveau économique, politique et social. Dans cet effort, les membres de l'Assemblée ont identifié les thématiques suivantes comme étant prioritaires, et demandent au rectorat de les inscrire à l'agenda de sa démarche d'intelligence collective :

Gouvernance institutionnelle et processus de consultation

La crise a mis en évidence la nécessité de renforcer la culture participative de l'institution. Les instances représentatives devraient être consultées en amont, intégrées dans la formulation à la fois des problèmes et des solutions. La notion et les pratiques de consultation doivent être discutées et redéfinies.

Gouvernance et management

La crise a montré le bon fonctionnement de certaines unités ou équipes. Au-delà des expériences individuelles, il serait souhaitable de valoriser et de construire sur les bonnes pratiques de management et de travail, tant en termes d'efficacité des modes de gestion, de transversalité que de solidarité à l'interne et entre les différentes entités qui ont émergé durant cette période. D'une manière générale, il est primordial que la gouvernance de l'UNIGE trace des lignes claires, tant en termes de management que de gestion des ressources humaines, et en assure le respect de leur mise en œuvre.

Conditions de travail du corps de l'enseignement et de la recherche

La crise a mis en lumière la difficulté, pour les collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, à faire valoir la part de leur cahier des charges dévolue aux activités de recherche, pourtant la seule – qu'on le veuille ou non – susceptible à l'heure actuelle de leur offrir de réelles perspectives de carrière dans le système académique. L'augmentation de la charge de travail liée au passage à l'enseignement à distance a révélé les limites des engagements à durée déterminée et/ou à temps partiel et de la pratique du cumul de mandats. Elle a ainsi confirmé la nécessité de porter une plus grande attention à la définition et au respect du cahier des charges des CER, et de trouver des alternatives au cumul des mandats à temps partiel.

Précarité étudiante

La crise a révélé la fragilité de l'égalité des chances à l'Université et l'importance à cet égard d'un bon encadrement de la part du corps enseignant **et de toutes les structures de l'institution. Elle a eu un impact significatif sur leur niveau de stress et a mis en lumière l'importance comme aussi celle** des espaces de travail, de socialisation et d'entraide **étudiante** sur le campus (bibliothèques, salles

d'informatique et autres espaces, y compris autogérés). La crise a de plus révélé la précarité économique ~~d'un grand nombre~~ d'un nombre non négligeables d'étudiant-es, soulignant l'importance des aides financières pour que l'Université soit réellement accessible à toutes et tous.

Cadre éthique et juridique de la transition numérique

Si la réponse à la crise a pu constituer une expérience sur le plan de la transition numérique, elle a soulevé d'importantes questions en termes de protection de la sphère privée, des données personnelles et de la propriété intellectuelle. Elle a révélé la nécessité de mener une réflexion éthique, en particulier (mais pas seulement) en cas de vide juridique.

Télétravail, dématérialisation et développement durable de l'institution

La réponse à la crise a montré la pertinence qu'il y aurait à penser le télétravail et la transition numérique dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable, déjà engagée au sein de l'institution : leur impact environnemental (p. ex. réduction des déplacements ; accroissement des espaces de stockage informatique), social (p. ex. accroissement des inégalités **face au télétravail et à l'accès aux ressources informatiques**) et économique (p. ex. dépendance envers des sociétés externes de services numériques) doit être évalué sur la base d'études scientifiques.

Excellence de la formation

À travers la décision de maintenir les examens, la réponse à la crise a mis en évidence **la volonté de continuer à le souei d'offrir** la garantie d'une formation de qualité. Le passage en urgence au distanciel – pour l'enseignement comme pour l'évaluation des connaissances – a pu compter sur le remarquable engagement **de l'ensemble** du personnel de l'Université **enseignant**, mais cette solution de fortune doit faire l'objet d'un bilan critique pour interroger l'ensemble de la pédagogie universitaire, même si la crise **a aussi parfois eu un impact positif en favorisant des formats d'évaluation plus authentiques et accompagnés de plus de feedback**. En effet, s'il est indéniable que la technologie numérique offre de manière générale des outils d'un grand secours, elle ne saurait dicter les objectifs didactiques d'un programme de formation. C'est particulièrement valable pour les modalités d'évaluation, dont la recherche montre combien elles peuvent conditionner les savoirs enseignés et les capacités d'analyse, d'interprétation et de synthèse essentielles à la formation.

Proposition d'amendement par les représentant-es PAT (en rouge dans le texte)

Bernard Cerutti, Corine Frischknecht, Isabelle Monnay, Sébastien Müller, Mathieu Crettenand

Mme Atlas explique qu'à l'origine la motion provient de représentant-es du CCER ; elle a ensuite été soumise à des représentant-es de différents corps et a bénéficié de certains amendements notamment de celui des étudiant-es pour être ensuite soumise, signée par des représentant-es des différents corps devant l'Assemblée ce soir. Ce texte reprend des éléments énoncés lors des précédentes séances.

Le Président prend ensuite le texte rubrique après rubrique, le volet « Gouvernance institutionnelle et processus de consultation » ne suscite aucune remarque. Il passe ensuite au volet « Gouvernance et management », texte ajouté par les représentant-es du PAT.

Mme Wagner souhaite une explication sur « [...] les entités qui ont émergés durant cette période [...] ». Elle ne comprend pas très bien le concept.

M. Crettenand explique qu'il s'agit plutôt de bonnes pratiques et de mode de collaboration différente. Il propose de modifier le texte en ce sens : « *Au-delà des expériences individuelles, il serait souhaitable de valoriser et de construire sur les bonnes pratiques de management et de travail qui ont émergé durant cette période, tant en termes d'efficacité des modes de gestion, de transversalité que de solidarité à l'interne et entre les différentes entités.* »

Le Président demande à l'Assemblée si le texte convient. Il n'y a pas de refus. Il passe ensuite au volet « Conditions de travail du corps de l'enseignement et de la recherche ».

Mme Atlas propose la modification du titre en ajoutant « [...] corps des collaborateurs et collaboratrices [...] ».

Mme Wagner souhaiterait que la valorisation de l'aspect enseignement soit prise en compte et qu'on ne parle pas seulement de valoriser le cahier des charges.

Mmes Girardclos et Atlas, pour répondre à la demande de Mme Wagner proposent la formulation suivante :

« Elle a ainsi confirmé la nécessité de porter une plus grande attention à la définition et au respect du cahier des charges des CER, de mieux valoriser les activités d'enseignement et de trouver des alternatives au cumul des mandats à temps partiel. »

Le Président passe ensuite au volet « Précarité étudiante ».

Mme Girardclos se demande comment définir s'il s'agit « d'un grand nombre » comme le mentionne le texte de la motion, ou d'un « nombre non négligeables » comme le demande l'amendement du PAT.

Le Recteur répond qu'il y a environ un millier d'étudiant-es qui a bénéficié d'une aide d'urgence. L'Assemblée décide de mentionner « un nombre élevé ».

Le Président passe au volet suivant, le « Cadre éthique et juridique de la transition numérique ». Il n'y a aucun commentaire.

Le volet « Télétravail, dématérialisation et développement durable de l'institution » comporte une demande d'ajout du PAT qui est acceptée.

Le volet, « Excellence de la formation » suscite un débat.

M. Cerutti, sur la phrase qu'il souhaite ajouter : « la crise a aussi parfois eu un impact positif en favorisant des formats d'évaluations plus authentiques et accompagnés de plus de feedback » est questionné par **Mmes Emery et Girardclos** sur le sens « d'évaluations authentiques ».

M. Cerutti explique que dans sa faculté une réflexion s'est tenue sur le format des examens, ce que doit mesurer une évaluation. Cette réflexion a abouti à des formes d'examens plus originales. Il voulait apporter un aspect positif dans le contexte car des points positifs ont émergé.

Une nouvelle formulation est proposée qui convient à **M. Cerutti**.

Le Président cède ensuite la parole à Valérie Dullion pour présenter sa proposition d'ajout après le paragraphe, « *Excellence de la formation* ».

Cadre de la recherche

Proposition de Mme Valérie Dullion, représentante du corps professoral au Bureau.

La crise a mis en relief la diversité des besoins des chercheuses et chercheurs quant aux lieux de travail, aux équipements matériels et aux modalités d'échange. Les problèmes d'accès aux laboratoires, terrains de recherche et sources d'information scientifique ont amené à mieux prendre conscience que toutes les disciplines ne se prêtent pas de la même manière à une recherche dématérialisée et déterritorialisée. Si les obstacles à la mobilité des chercheuses et chercheurs ont donné l'occasion de mesurer les avantages pratiques, économiques et écologiques de la communication à distance, cette expérience a aussi rappelé la valeur propre des rencontres en personne et de la présence sur place pour l'intégration dans des équipes et réseaux scientifiques. Pendant la fermeture des bibliothèques, il a parfois été difficile de combler le manque de publications numérisées pour continuer à assurer un enseignement fondé sur les résultats de la recherche. Université polyvalente, l'UNIGE doit intégrer ces préoccupations dans sa réflexion sur le numérique et sur les critères d'excellence scientifique. Par ailleurs, il est souhaitable que le potentiel du numérique soit pleinement exploité pour alléger les procédures administratives liées à la recherche.

Valérie Dullion présente un ajout sur la recherche qui résulte d'une consultation du corps professoral et dont elle espère que la nécessité est partagée par des membres issus d'autres corps. La recherche étant une des missions de l'Université, il lui a semblé important qu'elle soit mentionnée. La proposition souligne que la réflexion sur la qualité scientifique doit être menée en tenant compte de la diversité des disciplines, y compris dans le contexte du numérique.

Mme Bajoux remercie de cet ajout au nom du CCER qui regrette d'avoir omis cet aspect.

Le Président propose que la motion soit votée, avec les amendements et l'ajout. Il relève que le texte de l'Assemblée dessine déjà les priorités qu'elle s'est fixées.

MOTION DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ SUR LES

« LECONS DE LA CRISE »

Motion votée à l'unanimité des membres de l'Assemblée du 17 juin 2020

Par cette motion, l'Assemblée de l'Université prend acte des éléments dont ses membres ont souhaité enrichir la réflexion du rectorat sur les leçons à tirer de la crise liée à la pandémie de COVID-19.

Ces leçons ne sauraient être d'ordre exclusivement technique ou technologique.

Outre l'ingéniosité et l'engagement du personnel de l'UNIGE, l'urgence sanitaire a révélé des inégalités et exacerbé des préoccupations dont l'Assemblée s'est régulièrement fait l'écho par le passé. Un tel constat résonne avec ceux formulés à l'égard d'autres institutions universitaires de Suisse et d'ailleurs.

Afin de tirer des leçons sur les transformations qui seraient souhaitables pour l'Université, il importe de prendre la mesure des implications de la crise sanitaire sur notre institution au niveau économique, politique et social. Dans cet effort, les membres de l'Assemblée ont identifié les thématiques suivantes comme étant prioritaires, et demandent au rectorat de les inscrire à l'agenda de sa démarche d'intelligence collective :

Gouvernance institutionnelle et processus de consultation

La crise a mis en évidence la nécessité de renforcer la culture participative de l'institution. Les instances représentatives devraient être consultées en amont, intégrées dans la formulation à la fois des problèmes et des solutions. La notion et les pratiques de consultation doivent être discutées et redéfinies.

Gouvernance et management

La crise a montré le bon fonctionnement de certaines unités ou équipes. Au-delà des expériences individuelles, il serait souhaitable de valoriser et de construire sur les bonnes pratiques de management et de travail qui ont émergé durant cette période, tant en termes d'efficacité des modes de gestion, de transversalité que de solidarité à l'interne et entre les différentes entités. D'une manière générale, il est primordial que la gouvernance de l'UNIGE trace des lignes claires, tant en termes de management que de gestion des ressources humaines, et assure le respect de leur mise en œuvre.

Conditions de travail du corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche

La crise a mis en lumière la difficulté, pour les collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, à faire valoir la part de leur cahier des charges dévolue aux activités de recherche, pourtant la seule – qu'on le veuille ou non – susceptible à l'heure actuelle de leur offrir de réelles perspectives de carrière dans le système académique. L'augmentation de la charge de travail liée au passage à l'enseignement à distance a révélé les limites des engagements à durée déterminée et/ou à temps partiel et de la pratique du cumul de mandats. Elle a ainsi confirmé la nécessité de porter une plus grande attention à la définition et au respect du cahier des charges des CER, de mieux valoriser les activités d'enseignement et de trouver des alternatives au cumul des mandats à temps partiel.

Précarité étudiante

La crise a révélé la fragilité de l'égalité des chances à l'Université et l'importance à cet égard d'un bon encadrement de la part du corps enseignant et de toutes les structures de l'institution.

Elle a eu un impact significatif sur leur niveau de stress et a mis en lumière l'importance des espaces de travail, de socialisation et d'entraide étudiante sur le campus (bibliothèques, salles d'informatique et autres espaces, y compris autogérés). La crise a de plus révélé la précarité économique d'un nombre élevé d'étudiant-es, soulignant l'importance des aides financières pour

que l'Université soit réellement accessible à toutes et tous.

Cadre éthique et juridique de la transition numérique

Si la réponse à la crise a pu constituer une expérience sur le plan de la transition numérique, elle a soulevé d'importantes questions en termes de protection de la sphère privée, des données personnelles et de la propriété intellectuelle. Elle a révélé la nécessité de mener une réflexion éthique, en particulier (mais pas seulement) en cas de vide juridique.

Télétravail, dématérialisation et développement durable de l'institution

La réponse à la crise a montré la pertinence qu'il y aurait à penser le télétravail et la transition numérique dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable, déjà engagée au sein de l'institution : leur impact environnemental (p. ex. réduction des déplacements ; accroissement des espaces de stockage informatique), social (p. ex. accroissement des inégalités face au télétravail et à l'accès aux ressources informatiques) et économique (p. ex. dépendance envers des sociétés externes de services numériques) doit être évalué sur la base d'études scientifiques.

Excellence de la formation

À travers la décision de maintenir les examens, la réponse à la crise a mis en évidence la volonté de continuer à offrir la garantie d'une formation de qualité. Le passage en urgence au distanciel – pour l'enseignement comme pour l'évaluation des connaissances – a pu compter sur le remarquable engagement de l'ensemble du personnel de l'Université mais cette solution de fortune doit faire l'objet d'un bilan critique pour interroger l'ensemble de la pédagogie universitaire. De fait, la situation a pu faire émerger, dans certains cas, des pratiques innovantes d'évaluation ne se limitant pas au format d'un examen et aboutissant à une évaluation plus formative. En effet, s'il est indéniable que la technologie numérique offre de manière générale des outils d'un grand secours, elle ne saurait dicter les objectifs didactiques d'un programme de formation. C'est particulièrement valable pour les modalités d'évaluation, dont la recherche montre combien elles peuvent conditionner les savoirs enseignés et les capacités d'analyse, d'interprétation et de synthèse essentielles à la formation.

Cadre de la recherche

La crise a mis en relief la diversité des besoins des chercheuses et chercheurs quant aux lieux de travail, aux équipements matériels et aux modalités d'échange. Les problèmes d'accès aux laboratoires, terrains de recherche et sources d'information scientifique ont amené à mieux prendre conscience que toutes les disciplines ne se prêtent pas de la même manière à une recherche dématérialisée et déterritorisée. Si les obstacles à la mobilité des chercheuses et chercheurs ont donné l'occasion de mesurer les avantages pratiques, économiques et écologiques de la communication à distance, cette expérience a aussi rappelé la valeur propre des rencontres en personne et de la présence sur place pour l'intégration dans des équipes et réseaux scientifiques. Pendant la fermeture des bibliothèques, il a parfois été difficile de combler le manque de publications numérisées pour continuer à assurer un enseignement fondé sur les résultats de la recherche. Université polyvalente, l'UNIGE doit intégrer ces préoccupations dans sa réflexion sur le numérique et sur les critères d'excellence scientifique. Par ailleurs, il est souhaitable que le potentiel du numérique soit pleinement exploité pour alléger les procédures administratives liées à la recherche.

Le Président propose la motion au vote de l'Assemblée.

A l'unanimité des membres présents, la motion est acceptée.

6.3. Modalités et calendrier de participation de l'Assemblée au processus du rectorat

Le Président cède la parole au vice-recteur.

M. Geissbuhler déclare que la première phase se poursuit et se terminera le 10 juillet. Ensuite la deuxième phase se mettra en place avec les résultats des focus groupe et un bilan de la première phase avec la liste des priorités qui émergent des consultations. Dès septembre, l'Assemblée pourra délibérer de ces priorités.

Mme Scholl a participé à un focus groupe afin de collaborer au processus. Le nombre de personnes était important et la discussion plutôt brève. Elle estime que seul un 1/5 des thèmes retenus par l'Assemblée ont été traités durant le focus groupe. Elle ne saisit pas très bien le « coulissage » entre la phase 1 et la phase 2. Qui décide des thématiques à retenir, comment et avec quel agenda ?

M. Geissbuhler indique que les personnes qui ont participé à la phase 1 seront invitées à participer à la phase 2, autour d'ateliers thématiques.

Mme Scholl souhaiterait savoir qui décide des thèmes retenus pour l'organisation des ateliers thématiques, et qui décide des personnes qui participeront à ces ateliers.

M. Geissbuhler répond que les personnes pourront choisir les ateliers thématiques auxquels elles souhaitent participer.

Mme Dullion fait référence aux discussions du Bureau avec le rectorat. Elle indique que l'Assemblée sera consultée lors de la phase 2 et que des discussions se tiendront en automne à ce sujet. Le Bureau a souhaité que les discussions se tiennent lors de séances plénières et non dans des groupes de travail ; elles se dérouleront sur la base de document de travail que transmettra le rectorat. Il ne s'agira pas de propositions abouties, l'objectif étant que l'Assemblée puisse y apporter sa contribution.

Mme Atlas ajoute que le Bureau recevra, à titre informatif, le questionnaire qui sera envoyé à la communauté universitaire. Elle demande si lors des prochaines phases, des questionnaires seront de nouveau envisagés.

M. Geissbuhler répond qu'à ce stade, cela n'est pas prévu. Le Bureau sera alimenté de la documentation avant qu'elle soit finalisée afin que ce matériel serve de base de discussion.

Mme Scholl demande si le questionnaire qui sera envoyé, complété des discussions de ce soir, sera envoyé à tout le monde ou seulement aux personnes qui ont participé à la première phase de discussion.

M. Geissbuhler indique que le questionnaire sera bien envoyé à tout le monde, associations comprises. Il indique qu'il y a deux processus en parallèle, les ateliers focus groupes qui se retrouveront en atelier thématiques et se dérouleront en juillet. Le second processus est le questionnaire dans lequel vont figurer les thématiques retenues et celles entendues ce soir. Ce questionnaire, largement diffusé, permettra de recueillir un maximum d'information qui sera traitée début septembre. Il permettra de compléter les informations recueillies lors des focus groupes.

Mme Girardclos demande si le questionnaire sera envoyé au Bureau afin qu'il puisse en prendre connaissance et l'amender si nécessaire.

M. Achard répond par l'affirmative.

7. DIVERS

Le Président informe qu'un calendrier des séances du second semestre sera envoyé prochainement. Il remercie les membres et le rectorat de leur présence.

La séance est levée à 21: 15

Eric Eigenmann
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire